

Audenge

Grandeur nature



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

➤ Conformément aux dispositions fixées par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, **un débat a lieu en séance du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget**. Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois maximum avant la séance d'adoption du budget communal.

➤ Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le **Rapport d'Orientations Budgétaires** doit faire l'objet d'une délibération et a pour vocation de **présenter les grandes lignes de la politique budgétaire** pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Il fixe les enjeux et orientations principales du prochain budget
- Intervient au plus tard 2 mois avant le vote du budget prévisionnel
- A AUDENGE : Le DOB est voté en février

BUDGET PREVISIONNEL

- BP = Budget prévisionnel
- Le BP ouvre des autorisations de crédits à l'exécutif de la ville
- Le vote intervient avant le 30 avril
- A AUDENGE : Le vote du BP est prévu en mars

CA et CG

- CA= Compte administratif / CG =Compte de gestion
- Ces documents retracent les comptes de l'année et permettent de comparer l'exécution du budget avec le budget prévisionnel
- Le vote intervient avant le 30 juin de l'année suivante
- A AUDENGE : le CA sera voté en mars

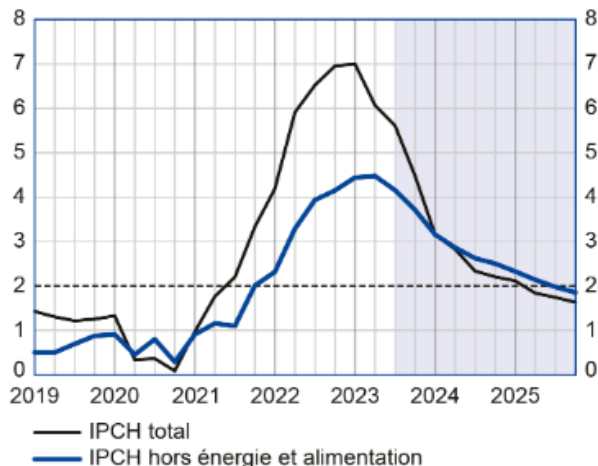
PARTIE N°1

LE CONTEXTE MACRO- ECONOMIQUE



Graphique 1 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

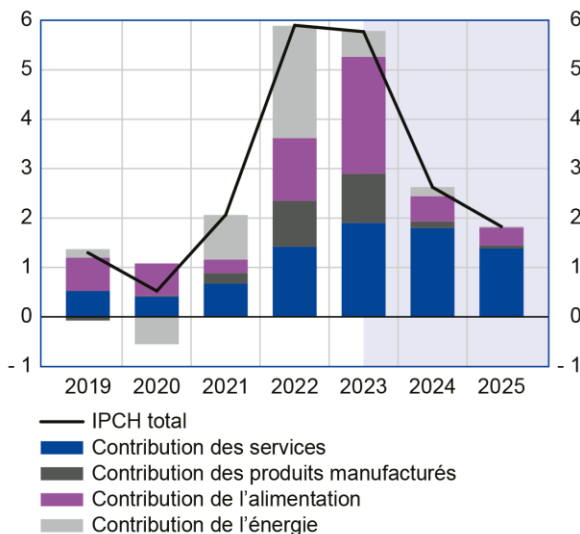
Après un pic de hausse sur la période 2022/2023, La tendance serait à la **baisse de l'inflation avec un retour une situation « ordinaire »** d'ici 2025.

Ce retour sera toutefois **progressif** : on peut parler d'un **plateau haut d'inflation qui perdurera encore plusieurs mois**.

L'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023 est 3,9% (donnée importante pour les projections financières des collectivités).

Graphique 2 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

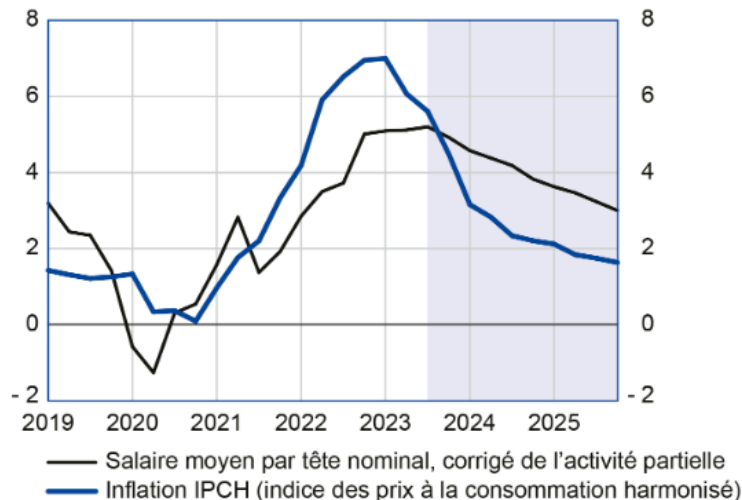
Les nouvelles hausses des prix de l'énergie de 2023 sont sans commune mesure avec celles observées en 2022 lorsque les conséquences de l'invasion russe en Ukraine se sont manifestées.

En 2024, sous l'hypothèse d'accalmie sur les prix des matières premières telle qu'anticipée aujourd'hui par les marchés à terme, l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait. **La contribution principale à l'inflation viendrait alors des prix des services** (cf. graphique), soutenus par les hausses retardées des salaires et des loyers et par la poursuite du rétablissement attendu des marges dans certains sous-secteurs des services.

- **Les prix des fournitures et prestations de service resteront à un niveau élevé en 2024.**
- **Les prix des denrées alimentaires resteront également à un niveau important.**
- **Les prix des fluides (électricité, gaz...) devraient être stables.**

Graphique 5 : Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation

(glissement annuel en %)



Source : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023 pour le salaire moyen par tête, projections Banque de France sur fond bleuté.

En 2022 et 2023; l'inflation a été supérieure à la hausse des salaires.

En 2024 et 2025, le salaire moyen réel renouerait avec un taux de croissance nettement positif.

L'évolution de hausse des salaires décélérerait certes, mais moins que les prix (cf. graphique).

Ce décalage entre la dynamique de l'inflation et celle des salaires nominaux résulte du caractère annuel des négociations salariales, ainsi que de l'indexation retardée du Smic.

Cela souligne que **la tension sur les salaires reste forte**. Le secteur public, bien que non marchand, est toutefois relativement corrélé à ces évolutions.

- Une nouvelle hausse du point d'indice est probable
- La hausse des basses rémunérations est certaine (hausse du SMIC et hausse des bas échelons).

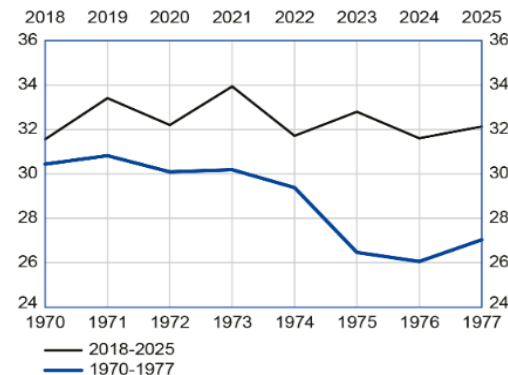
Partie n°1 - Contexte macroéco – une croissance très « légère » dans un contexte post crise de la Covid19

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,2</i>
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	–	–	–	–	0,2	0,2	-0,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1

Graphique 10 : Taux de marge des sociétés non financières, comparaison avec les chocs pétroliers des années 1970

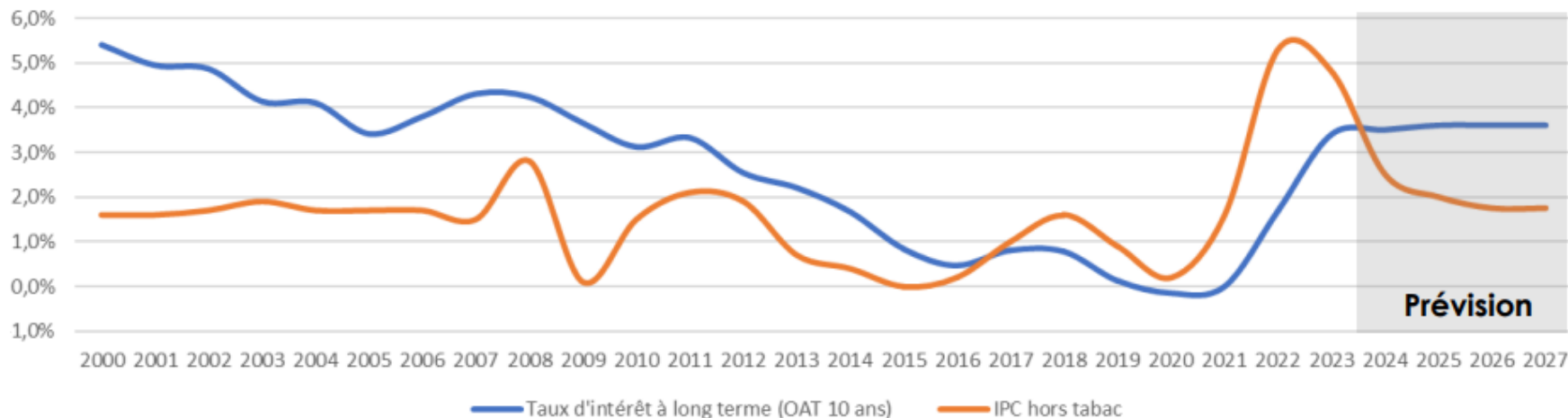
(en % de la valeur ajoutée, moyenne annuelle)



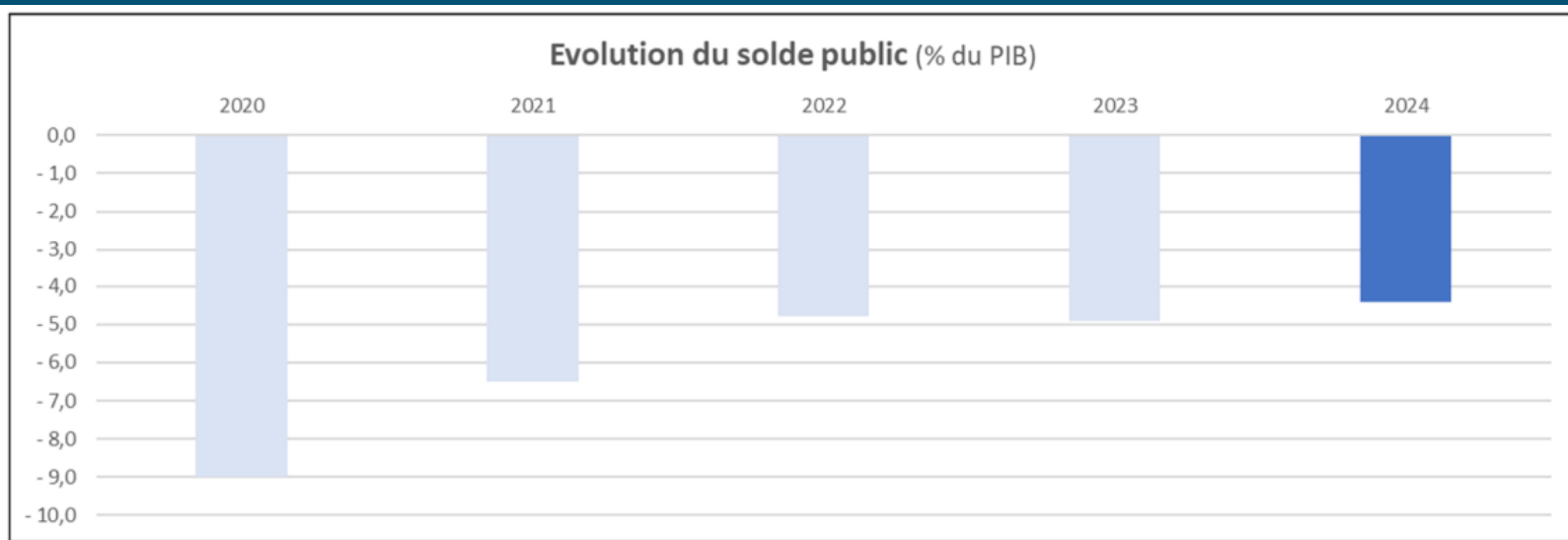
- **La croissance du PIB devrait atteindre à peine 1% en 2024** (selon la banque de France).
- Après avoir stagnée en 2023, **la consommation des ménages redémarrerait à partir de 2024**. Le pouvoir d'achat par habitant serait supérieur à son niveau pré-Covid d'environ 4 % en 2025.
- Le taux de marge des entreprises retrouverait en 2025 un niveau proche des années pré-Covid et leur investissement serait résilient sur la période

Après une quinzaine d'années de baisse de taux d'intérêts (taux quasi nuls début 2020), il est constaté une forte progression depuis 2021. Cette progression est principalement due aux mesures prises par le Banque Centrale Européenne (BCE) pour limiter l'impact négatif de l'inflation sur l'économie et préserver le pouvoir d'achat. Toutefois, ces mesures impactent le marché de l'immobilier.

Taux d'intérêt à long terme (OAT à 10 ans) et IPC (hors tabac)



Partie n° 1 / Contexte macroéco – une diminution progressive du déficit public annuel

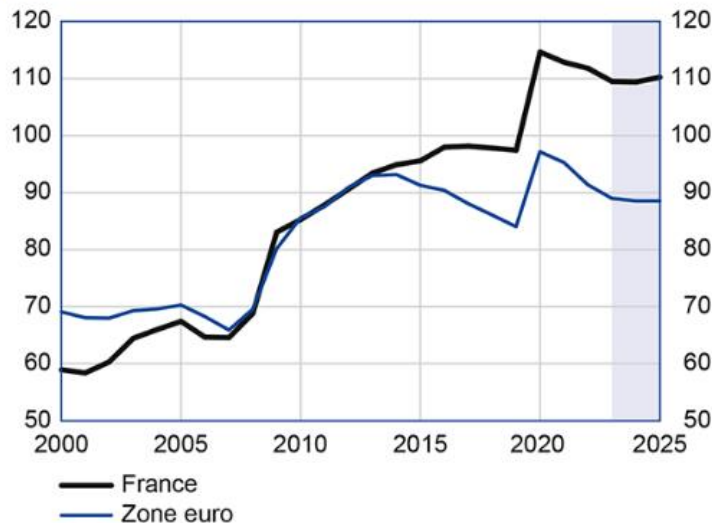


En 2024, le solde public s’améliorera par rapport à 2023 et atteindrait – 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une croissance estimée à 1,4 % par le gouvernement, l’amélioration du solde s’explique principalement par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l’énergie, de relance et de soutien. Cet effet est partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d’intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

Il est à noter que le Haut Conseil des Finances Publiques **juge l’hypothèse de croissance à 1,4% très optimiste.**

Graphique 12 : Dette publique en France et en zone euro

(en % du PIB)



La trajectoire pluriannuelle de la dette publique dans laquelle s'inscrit le PLF 2024 est celle prévue dans le projet de LPFP 2023-2027 prévoit **un retour du déficit public sous le seuil de 3 % à horizon 2027.**

Ce retour à des comptes publics normalisés après la crise sanitaire et les conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine s'appuierait sur un redressement du solde structurel de 1 point de PIB entre 2024 et 2027. Cet ajustement progressif conduirait à une décrue du ratio de dette rapporté au PIB à partir de 2025 **pour atteindre 108,1 % du PIB en 2027.**

Audenge
Grandeur nature

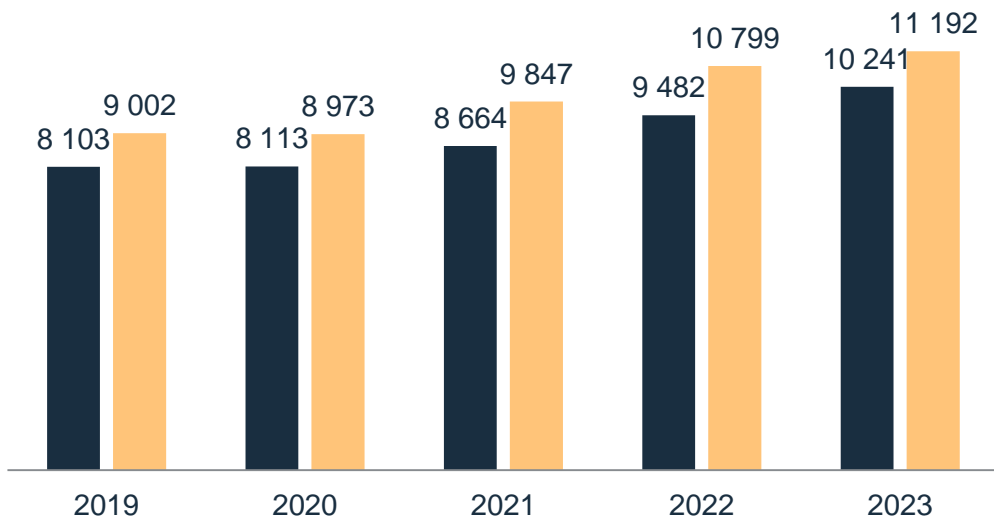
PARTIE N°2

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE AU 31/12/2023



Evolution des recettes et des dépenses récurrentes de fonctionnement (en milliers d'euros)

■ Dépenses ■ Recettes



Dans la continuité des années 2021 et 2022, l'exercice 2023 voit sa section de fonctionnement s'étoffer afin d'accompagner le développement de la ville d'Audenge.

L'inflation et la très forte baisse des droits de mutation ont marqué cet exercice budgétaire.

Pour cette année 2023, la hausse des recettes est moins soutenue que celle des dépenses.

- **L'ensemble des chiffres indiqués sur le ce présent rapport sont provisoires. Les chiffres définitifs seront transmis lors du vote du budget prévisionnel et du compte administratif 2024.**

En dépenses

La hausse des coûts relatifs aux fluides et aux produits alimentaires a impacté les charges à caractère général.

Les dépenses de personnel augmentent en raison des conséquences indirectes de l'inflation (augmentation du point d'indice, hausse du SMIC, revalorisation des grilles de rémunération des bas salaires de la fonction publique). Les services poursuivent leur développement pour mieux accompagner les besoins de la collectivité.

Il est également constaté une hausse de la subvention relative au CCAS/SAAD qui subi en premier lieu les impacts de l'inflation. Les subventions aux associations ont connu une petite hausse.

En recettes :

La chute du marché de l'immobilier impacte fortement la recette des droits de mutation.

Les bases fiscales ont été réactualisées par l'Etat selon l'inflation (revalorisation automatique).

Les dotations de l'Etat (DGF) ont connu une légère hausse, d'un niveau très inférieur à l'inflation.

Les redevances des services périscolaires connaissent une évolution non-négligeable en raison de la hausse de la fréquentation (ALSH, APS).

La ville a perçu une nouvelle recette au titre de la nouvelle centrale solaire sur l'emprise de l'ancien CET.

Partie n° 2 / La section de fonctionnement - les principales évolutions constatées en 2023 (par rapport au CA 2022)

EN DÉPENSES (en milliers d'euros)

- Hausse du coût de l'énergie : **+110 k€**
- Hausse du coût des repas de la restauration scolaire : **+58 k€**
- Hausse des charges de personnel (**+ 495 k€**) : dont 60 k€ de conséquence indirecte de l'inflation (point d'indice), 145 k€ au titre du GVT et 165 k€ pour consolider les services municipaux et d'accompagner les besoins de la collectivité.
- Augmentation de la subvention du CCAS/SAAD (**+ 60 k€**) (inflation, impact du Ségur de la santé).
- Les autres postes de dépenses sont **très maîtrisés avec une évolution d'à peine 1%**

EN RECETTES (en milliers d'euros)

- Une forte baisse des droits de mutation de l'ordre de **- 387 k€ au CA**
- Une hausse des dotations de l'Etat de l'ordre de **+169 k€** (très loin du niveau de l'inflation)
- Une actualisation des recettes fiscales selon l'inflation (**+583 k€**)
- Une hausse non négligeable des recettes liées aux redevances des services enfance-jeunesse malgré un maintien des tarifs (hausse de la fréquentation) **+ 60 k€**
- Une nouvelle recette liée à l'exploitation de la centrale solaire au CET : **+ 50 k€**

Partie n° 2 / La section de fonctionnement - les dépenses réelles

Dépenses réelles de fonctionnement en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 2023/2019	% 2023
Dépenses réelles de fonctionnement	8 104	8 132	8 664	10 975	10 241	26%	
Charges de personnel	4 157	4 408	4 632	5 218	5 713	37%	56%
Achats et charges externes des services (fournitures, prestations, intervention)	1 435	1 350	1 457	1 467	1 479	3%	14%
Fluides	415	390	438	486	590	42%	6%
Atténuations de produit dont FNGIR	347	405	398	392	410	18%	4%
Entretien voiries et réseaux	378	369	399	379	411	9%	4%
Restauration scolaire	319	238	335	350	411	29%	4%
Subvention au CCAS	212	240	236	320	380	79%	4%
Locations	207	163	190	219	222	7%	2%
Frais d'entretien des locaux	120	79	133	164	154	28%	2%
Contributions et contingents	90	85	92	140	124	38%	1%
Indemnités des élus	143	114	123	125	129	-10%	1%
Charges financières	190	173	143	125	108	-43%	1%
Subventions aux associations	90	101	90	97	110	22%	1%
Charges exceptionnelles	1	19	0	1 493	0	-100%	0%

Partie n° 2 / La section de fonctionnement – des mesures proactives en 2023 et efficaces pour limiter les hausses de coûts

La ville n'a pas été inactive face à ce contexte d'inflation et a pris en compte différentes mesures:

- **Plan de sobriété** (réduction du chauffage, régularisation de l'éclairage des bureaux, optimisation des déplacements...)
- Réduction de **l'amplitude horaire d'éclairage public et remplacement des luminaires énergivores.**
- **Gestion rigoureuse des commandes et du recours aux prestations** avec plusieurs devis, consultations d'entreprises, travaux et études en régie...
- **Implication des services dans des propositions d'économies concrètes** à réaliser (résiliation ou modification de contrats, révision des prestations pour aller au plus juste des besoins).
- **Achat de copieurs pour limiter la location couteuse des machines?**

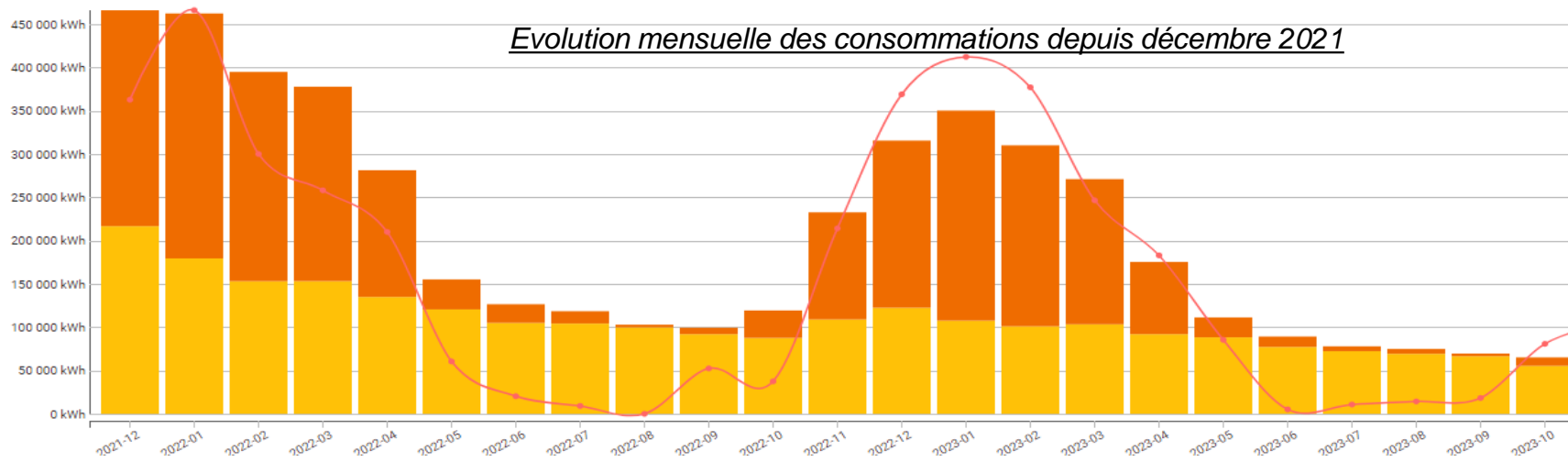
Exemple concret relatif à la réduction de l'amplitude d'éclairage public et au plan de sobriété :

- **Eclairage public : baisse de 50 %** des consommations en 2023 par rapport à 2022
 - **Gaz : réduction de 25% à 35%** des consommations selon les périodes en 2023 par rapport à 2022.
 - **Electricité (hors éclairage et gaz) : faible diminution** (inférieur à 10%).
- **Ces mesures représentent une économie de près de 100 000 €.**

Partie n° 2 / La section de fonctionnement - la hausse du coût des fluides est moins importante que prévue

Le BP 2023 prévoyait une somme prudente de près de 750 000 € pour les fluides (chauffage, énergie, carburant) en 2023, contre 486 000 € en 2022 (inflation et guerre en Ukraine).
Les prix du marché ayant augmenté de 70% à 100% selon le type d'énergie (bouclier tarifaire inclus).

Finalement l'impact est plus limité que prévu grâce à des **consommations moins importantes et aux mesures d'économie d'énergie**. La somme sera d'environ 590 000 € au CA 2023<;



Partie n° 2 / La section de fonctionnement - les recettes réelles

Recettes réelles de fonctionnement en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 2019/2023	% 2023 sur total
Recettes réelles de fonctionnement	12 768	9 066	9 891	21 330	11 244	-12%	
Taxe foncière et taxe d'habitation	4 556	4 812	5 187	5 955	6 549	44%	58%
Dotation globale de fonctionnement	1 605	1 724	1 835	1 987	2 156	34%	19%
Droits de mutations	674	701	895	958	571	-15%	5%
Participations des partenaires (CAF, CD33..)	836	429	525	503	529	-37%	5%
Produit des services aux familles	445	342	444	438	498	12%	4%
Autres impôts et taxes	209	205	216	405	312	49%	3%
Attribution de compensation	209	209	209	209	209	0%	2%
Autres produits de fonctionnement	187	136	139	145	200	7%	2%
Revenu des immeubles	107	105	107	116	105	-2%	1%
Compensations des réformes fiscales	141	156	47	51	55	-61%	0%
Recettes exceptionnelles	3 766	93	44	10 531	52		0%
Remboursements Charges de personnel	32	74	44	32	9	-72%	0%
Excédent budget annexe	0	81	200	0	0		0%

Partie n° 2 / Absence de majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires

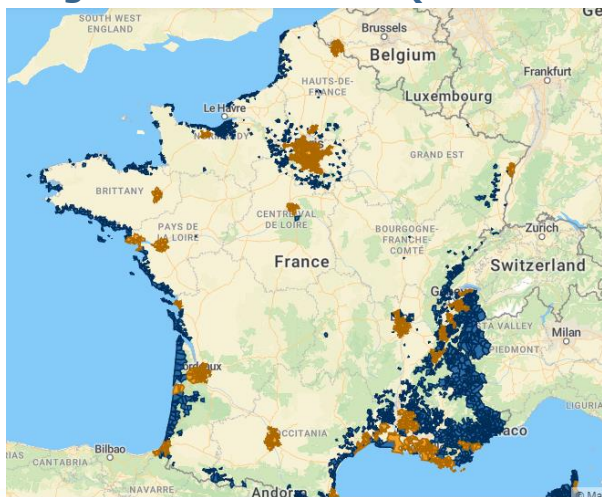
Le rapport d'orientation budgétaire 2023 évoquait l'éventualité de pouvoir recourir à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (jusqu'à 60% de majoration possible).

La ville d'Audenge ne figure pas sur la nouvelle liste des communes concernées par cette majoration.

C'est pourtant un produit potentiel de 130 000 € annuel qui aurait permis de limiter la baisse de l'autofinancement.

Il reste deux leviers possibles en terme de recettes pour les communes de notre situation, en complément de la gestion rigoureuse des dépenses :

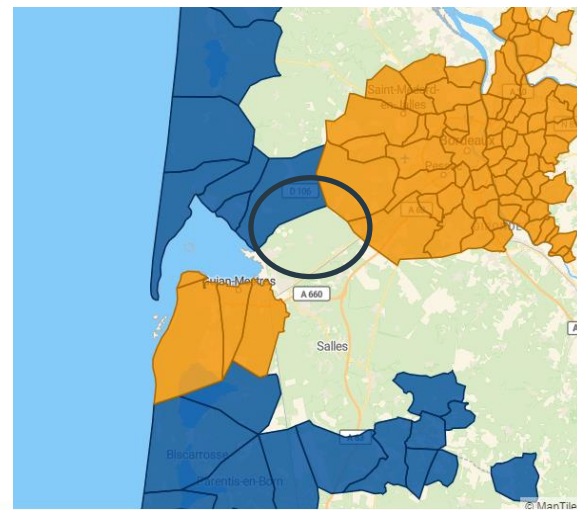
1. **Augmenter les tarifs municipaux aux familles**
2. **Augmenter la fiscalité (taxe foncière)**



Audenge est enclavée dans un secteur classé en Zone Tendue

En bleu : Communes ajoutées suite au décret de 2023)

En orange : Zone antérieurement classé en Zone Tendue



La recette des droits de mutation découle de deux facteurs:

L'effet : prix de vente

L'effet : nombre de ventes

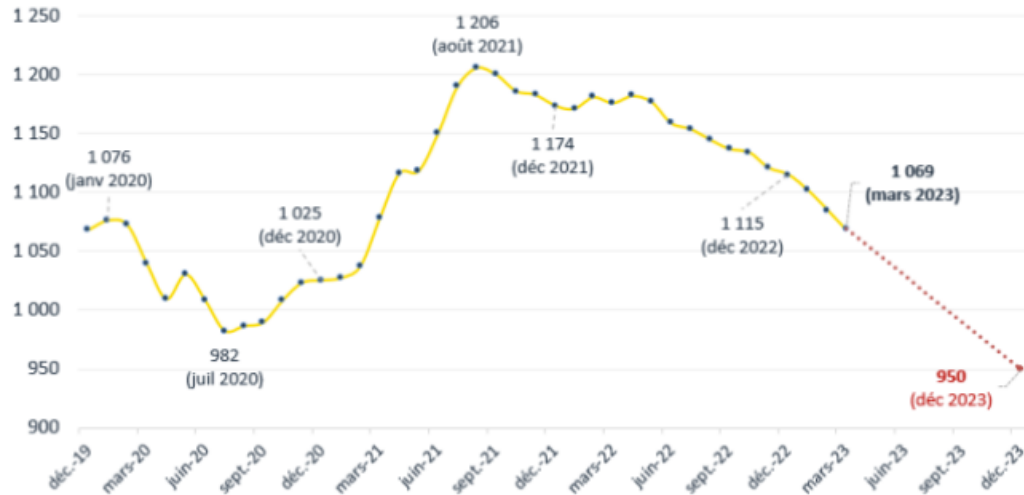
C'est l'effet «nombre de ventes» qui fait le plus varier ces droits de mutation.

Il est constaté une **forte baisse des ventes au niveau national, mais aussi local.**

Les prix au m² sur Audenge continuent toujours d'augmenter (plus légèrement), tandis que le nombre de ventes s'effondre. (-25% en Gironde en un an).

Nombre de ventes de logements anciens

(cumul sur 12 mois, en milliers)



Sources : IGEDD – Projection FNAIM

Une baisse significative du nombre de ventes

Les données de la DGFIP permettent d'illustrer l'impact de cette baisse en rapport avec le marché immobilier de la ville d'Audenge.

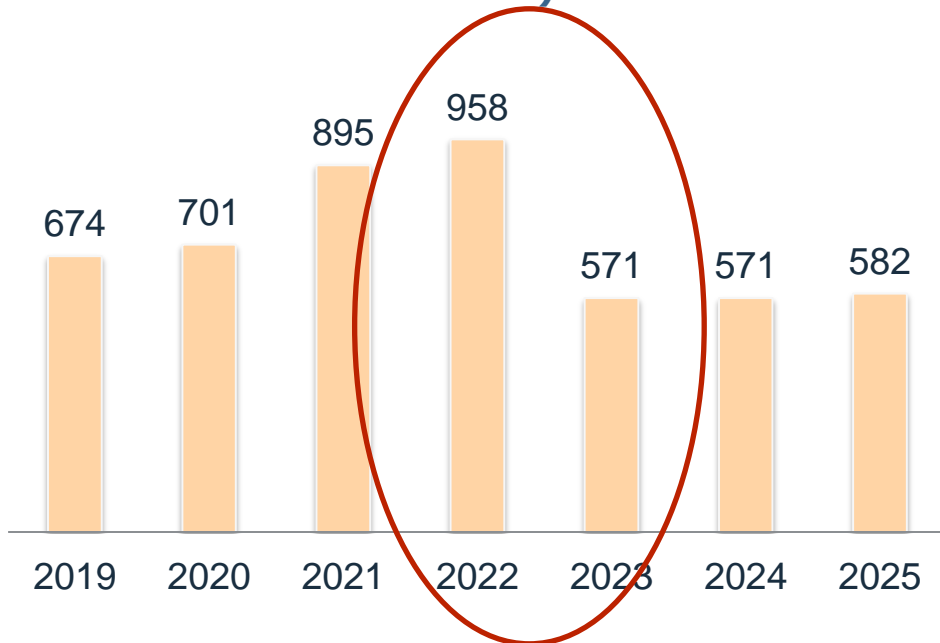
Entre le 1^{er} semestre 2022 et le 1^{er} semestre 2023, la baisse du nombre de vente est de 30% (137 ventes contre 97).

Ce constat a obligatoirement un impact majeur sur la recette de droits de mutation perçue par la commune (1,2% de la vente pour la part communale des droits de mutation).

Ventes bâti ancien	Nb de ventes	Somme des ventes foncières
2021	278	83 427 182 €
Trimestre1	62	15 878 022 €
Trimestre2	66	17 575 489 €
Trimestre3	91	24 924 333 €
Trimestre4	59	25 049 338 €
2022	279	86 010 320 €
Trimestre1	68	18 716 479 €
Trimestre2	69	20 239 458 €
Trimestre3	74	26 748 752 €
Trimestre4	68	20 305 631 €
2023	97	29 861 462 €
Trimestre1	49	15 325 319 €
Trimestre2	48	14 536 143 €

Sources DGFIP pour la commune d'Audenge

Droits de mutations (en milliers d'euros)



Le BP2023 se voyait pourtant très prudent par rapport à la plupart des autres communes, avec un prévisionnel de 750 000 de produit en 2022 (contre 958 000 € en 2022).

Néanmoins la tension du marché immobilier s'est accentuée tout au long de l'année 2023.

Selon les comptes provisoires le produit 2023 **va chuter d'environ 387 000 € pour atteindre seulement 571 000 €.**

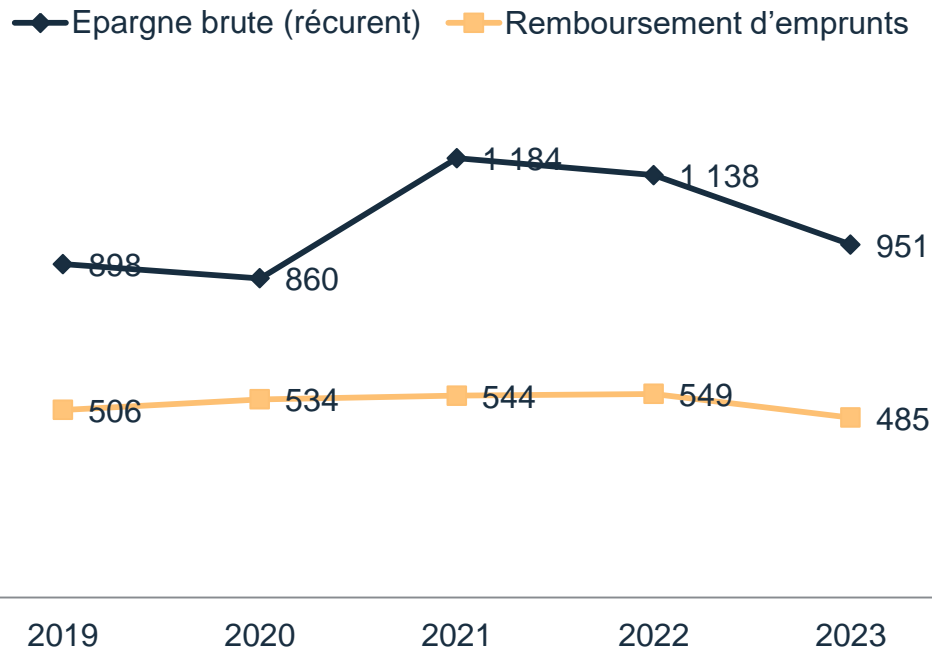
Considérant **la forte inflation et la baisse des droits de mutation.**

La capacité d'autofinancement marque le pas pour revenir à un niveau similaire aux exercices 2019 et 2020 pour atteindre 951 k€.

L'autofinancement équivaut à 8% des recettes réelles de fonctionnement (taux d'épargne).

Il est à noter que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 présenté en février 2023 prévoyait un autofinancement de l'ordre de 800 k€ au 31/12/2023.

Autofinancement (en milliers d'euros)



Partie n° 2 / Les dépenses d'investissement – un important effort de développement

En 2023, la ville **aura engagé près de 8 millions d'investissements** dont 5,5 millions d'€ de paiements effectifs. Dans la continuité de l'année 2022 (5,2 millions), **il s'agit d'un effort très significatif.**

Opération	Total Engagé	Dont paiements
Parc Public Paysager	2 126 138 €	2 126 138 €
Nouvelle école primaire	1 388 532 €	315 690 €
Autres immeubles communaux	579 587 €	507 033 €
Voirie-VRD	571 919 €	365 925 €
Plaine des Sports	547 920 €	547 920 €
Aménagement des abords du bassin de baignade	507 204 €	507 204 €
Effacement des réseaux et éclairage public - Avenue de Certes	470 069 €	367 450 €
Piste cyclable Audenge à Hougueyra	445 415 €	8 384 €
Equipements des services	411 622 €	371 634 €
Maison des Acacias	391 550 €	274 583 €
Plan Local d'Urbanisme	197 670 €	15 975 €
Schéma Directeur Immobilier et Energétique - SDIE	129 005 €	- €
Eclairage public	64 471 €	12 235 €
Parcours patrimonial	62 940 €	26 352 €

Partie n° 2 / Le fonds de roulement = la somme en réserve (reports antérieurs + résultats annuels)

Résultats 2023

Au 31/12/2023, en intégrant les excédents reportés, La section de fonctionnement aura un excédent d'au moins 5 millions d'euros.

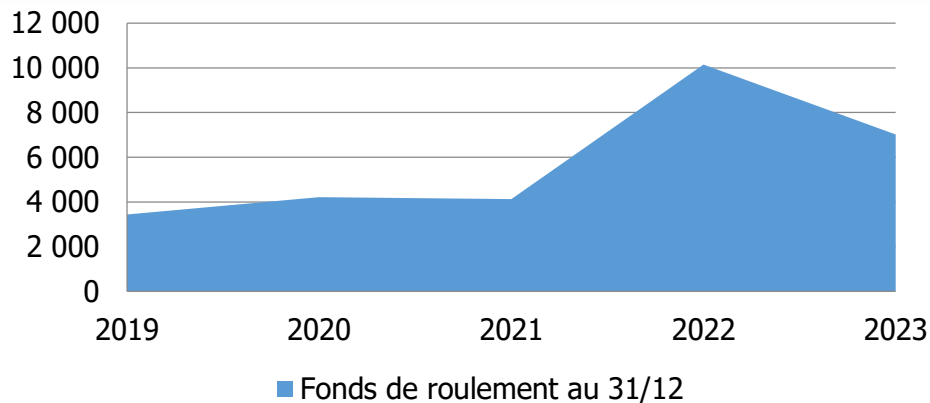
La section d'investissement aura un solde positif d'au moins 2,2 millions d'euros.

Soit un fonds de roulement (réserve) de 7,5 millions d'euros. Cette fonds de roulement n'est pas pérenne et ne perdurera lors des prochains exercices.

Restes à réaliser à basculer en 2024 :

En dépenses : des travaux engagés mais non facturés, en section d'investissement pour un montant de **2,6 millions d'euros**.

En recettes : des subventions accordées mais qui n'ont pas encore été versées : **1,4 millions d'euros**.



En complément de ses réserves, La ville a perçu en 2023 :

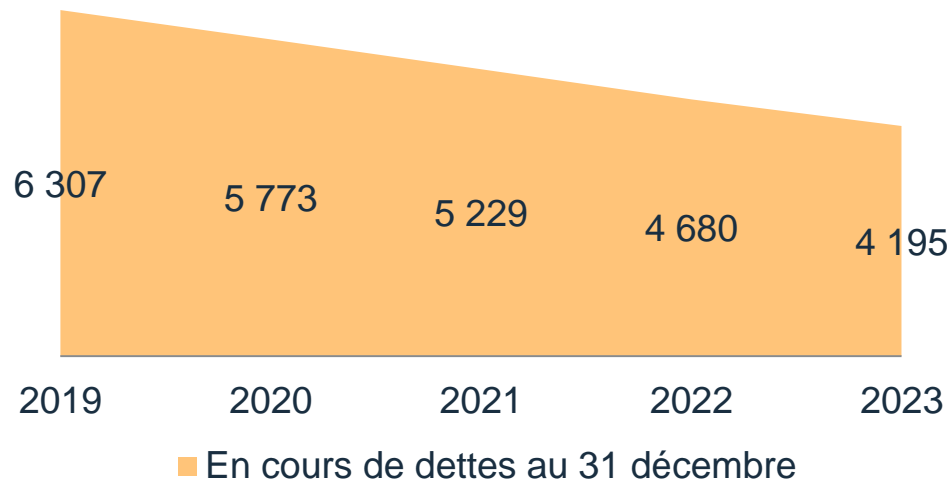
- ✓ 775 k€ au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)
- ✓ 543 k€ au titre de la taxe d'aménagement
- ✓ 935 k€ de subventions d'investissement

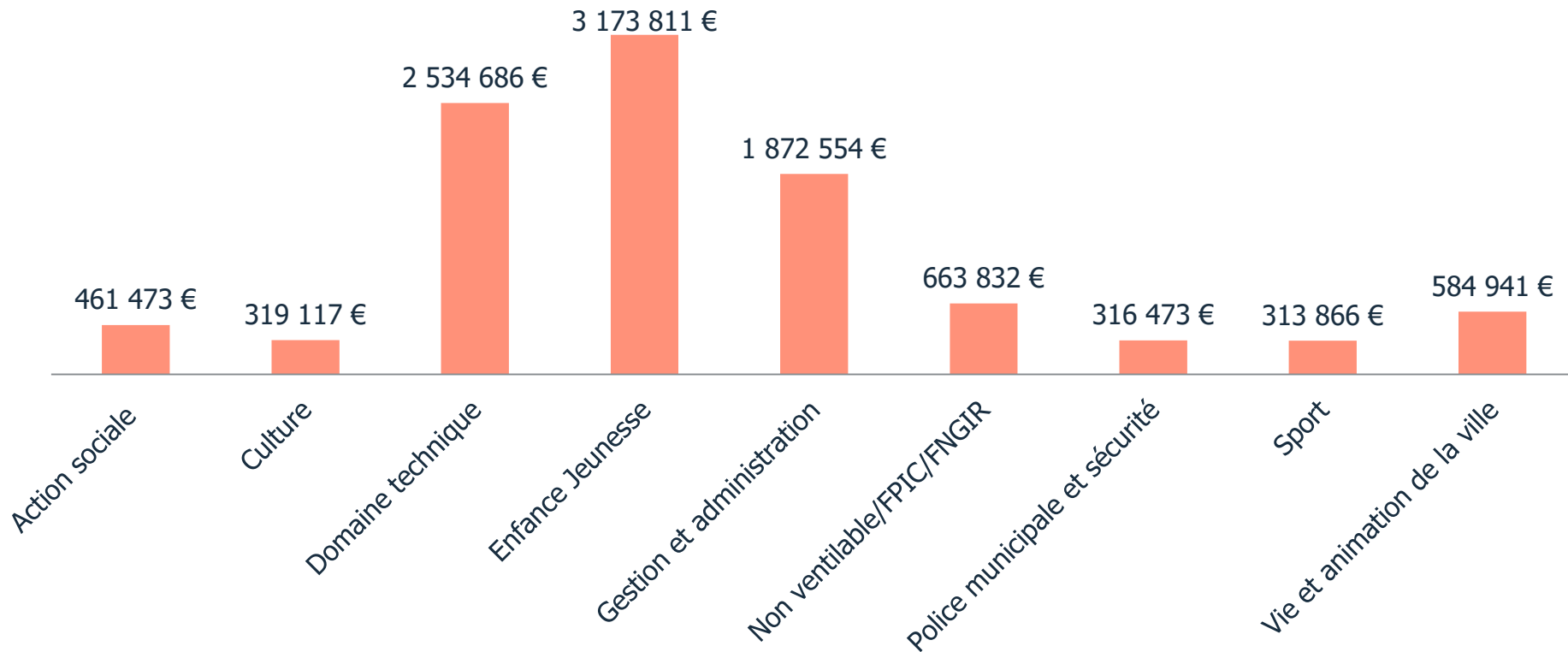
Soit un total de 2,2 millions d'euros de financements externes.

La ville s'est désendettée ces dernières années.

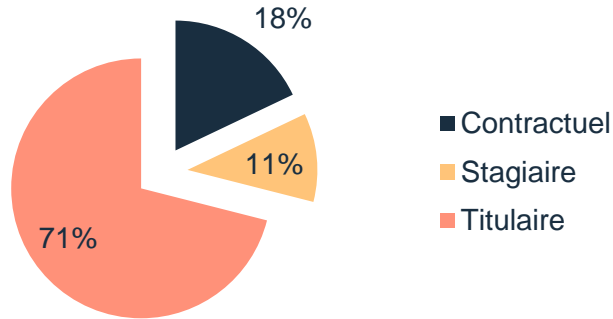
Au 31/12/2023 , l'encours de dette de la Ville d'Audenge s'évalue à 4 195 k€. 88,7% de l'encours de dette est à taux fixe. Le taux d'intérêt moyen du stock de dette est de 2,4%.

Le ratio de dette par habitant est tout à fait satisfaisant (453 € contre 775 € pour la moyenne nationale). La capacité dynamique de désendettement s'évalue à environ 4,4 années. C'est une donnée plutôt satisfaisante. Le seuil de vigilance étant de 8 années et d'alerte de 12 années.

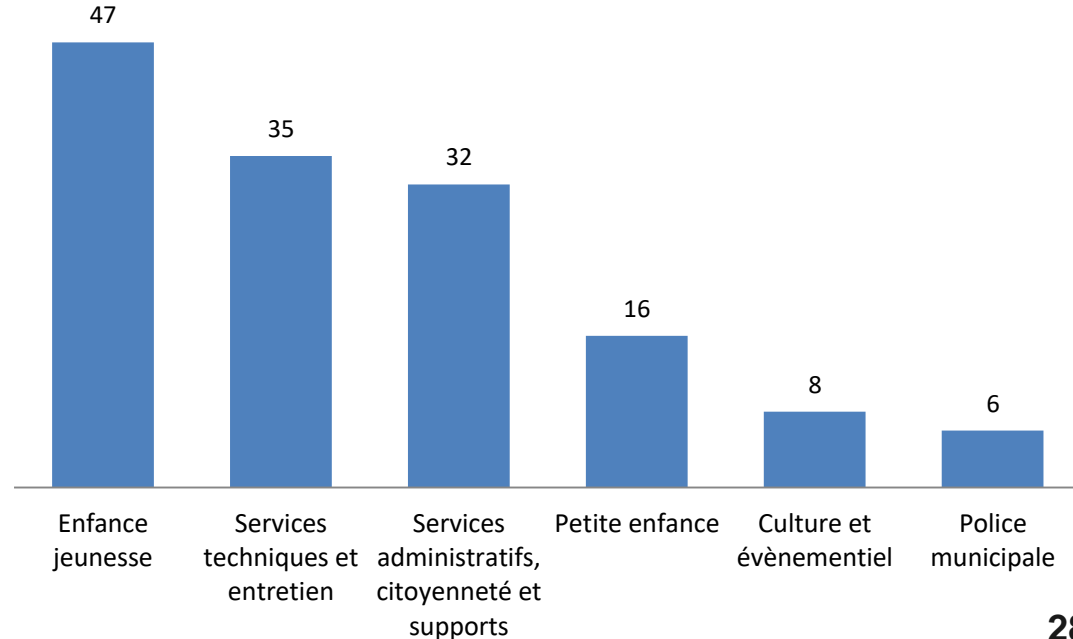




Les effectifs de la ville d'Audenge, sont composés de 144 agents soit 136,54 équivalent temps plein (+5ETP par rapport à 2022 comme annoncé lors du dernier DOB).



Catégories	Total	%
A	11	7.64%
B	25	17.36%
C	108	75%



Audenge
Grandeur nature

PARTIE N°3

LA LOI DE FINANCES 2024



La loi de finances annuelle est un moment clé pour anticiper les évolutions financières du prochain budget. Elle est d'ordinaire présentée en septembre et adoptée par l'assemblée nationale en novembre.

Voici les éléments qui concerneront directement les communes :

- La **dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente en volume de 220 millions d'euros en 2024 au niveau national** après une augmentation de 320 millions en 2023. **Ces deux hausses se situent très loin du niveau de l'inflation** et ne compensent pas la hausse des charges ! Progression de 90 millions d'euros de la DSU et de 100 millions d'euros pour la DSR – C'est le CFL qui validera la répartition définitive.
 - **Augmentation de la dotation titres sécurisés (DTS) à 100 millions** pour poursuivre la réduction des délais d'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport.
 - Pérennisation du fonds vert d'accélération écologique dans les territoires "**fonds vert**", **doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales**. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).
- Le Fonds Vert intégrera un volet spécifique aux écoles (500 millions d'euros) à compter de 2024.

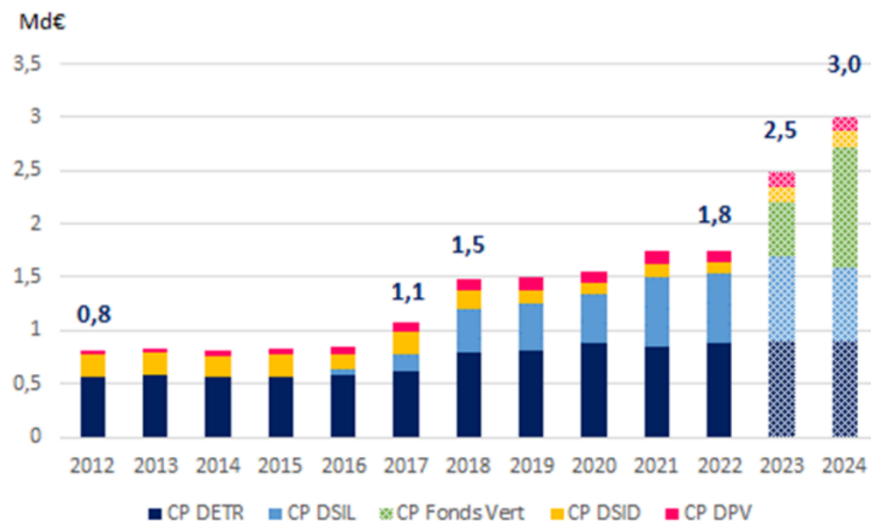




- **La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est envisagée toujours mais sans contrainte**, par une baisse de leurs dépenses de fonctionnement à inflation -0,5 % (il n'est pas envisagé de dispositifs contraignants similaires aux contrats de Cahors).
- **La revalorisation des bases fiscales sera de 3,9% en 2024** (application automatique de l'inflation INSEE établie de novembre 2022 à novembre 2023,) contre 7,1% en 2023.
- **Le gouvernement scénarise une baisse des recettes des collectivités** pour ces prochaines années (droits de mutation et TVA) **ainsi qu'une baisse des dépenses des collectivités** qui seraient supérieure à celle des recettes (en point de PIB).
- **Une enveloppe de 5,5 millions d'euros consacrée à la lutte contre la violence faites aux élus** (sécurisation ponctuelle de locaux, renforcement des sanctions, protection juridique).
- Le texte intègre le bénéfice de la part « protection fonctionnelle » de **la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL)** aux communes de moins de 10 000 habitants, contre 3 500 habitants jusqu'à présent. Afin que cette mesure ne se traduise pas par une perte financière pour les autres communes éligibles, le montant de l'enveloppe de la dotation serait majoré de 0,4 million d'euros par rapport à 2023.

Partie n°3 / La loi de finances pour 2024 – Les principaux éléments concernant notre ville

- Le dispositif du **filet de sécurité (2022 et 2023)** pour les collectivités fortement impactées par la hausse des prix de l'énergie **ne sera pas reconduit en 2024**. La ville d'Audenge n'était de toute manière pas éligible (critères strictes).
- **Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, Fonds Vert)** sont, quant à elles, rehaussées. sur un volume de 3 Md€.
- **Le Fonds Vert** intégrera un volet spécifique aux écoles (500 millions d'euros).



Source : 2012-2022 données d'exécution budgétaire, 2023 données LFI, 2024 données PLF



- La hausse de ces dotations d'investissement est toutefois **loin de combler l'évolution des coûts de construction suite à l'inflation**.
- La part des financements d'investissement de l'Etat sur le volume global des montants d'investissement des collectivités a tendance à diminuer.

Audenge
Grandeur nature

PARTIE N°4

LES ORIENTATIONS 2024



Dans le cadre du budget 2024, la ville souhaite dérouler les orientations suivantes :

- ❑ Priorité à l'enfance et la jeunesse avec notamment le projet de nouvelle école
- ❑ Poursuivre le développement des solidarités : soutien fort aux aînés et aux personnes fragiles, au CCAS et SAAD, accompagnement de la création d'un Espace de Vie Sociale
- ❑ Préserver le cadre de vie et l'environnement, embellir les espaces publics, rénover les infrastructures et en développant l'animation de la ville
- ❑ Accompagner le développement des services et l'adapter au besoin des habitants et du territoire
- ❑ Maintenir les tarifs municipaux pour préserver les familles des conséquences de l'inflation
- ❑ Promouvoir la ville et son patrimoine

Charges generales (011)

- Une hausse qui sera plus modeste que les années précédentes avec une inflation globale de 2,5%.
- Gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour limiter autant que possible l'impact décalé de l'inflation sur les autres postes de dépenses.
- Continuer l'application du plan de sobriété.

Charges de personnel (012)

- Augmentation à prévoir de la masse salariale avec une nouvelle hausse possible du point d'indice de la fonction publique, des grilles et du SMIC – estimation à +100 k€
- Versement mobilité et versement additionnel : + 50 000 €
- Développement des services

Autres charges (65)

- Légère hausse de l'enveloppe globale des subventions aux associations : estimation + 10 k€

Charges financières

- Le programme d'investissement nécessite comme prévu de recourir à un nouvel emprunt en 2024. La charge est évaluée à 30 k€ pour cet exercice.

Produit des impôts

- Actualisation des bases fiscales votées par la loi de finances selon le niveau d'inflation de novembre 2022 à novembre 2023 (+ 3,9%) soit une hausse 250 k€

Dotation Globale de fonctionnement

- Hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat suite à l'augmentation du nombre d'habitants – estimation prudente + 45 k€

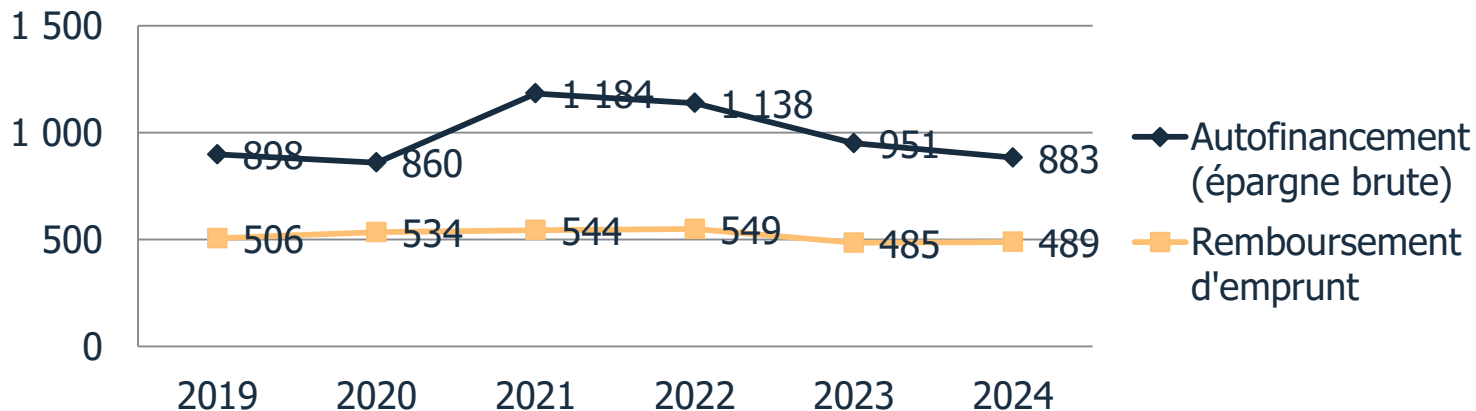
Produit des services

- Maintien des tarifs (depuis 2018) pour préserver les familles et usagers des conséquences de l'inflation.

Autres produits

- Scénario de prudence concernant les droits de mutation avec une stabilisation de la recette prévisionnelle à 571 k€ (€)

Evolution de la capacité d'autofinancement (en millier d'euros)



- La capacité d'autofinancement continue d'être impactée par les conséquences de l'inflation et la non-compensation des impacts par des ressources complémentaires.
- La projection se veut très prudente concernant les droits de mutation. En cas de relance du marché de l'immobilier, la CAF sera plus dynamique.

Cinq Autorisations de Programme (AP/CP) sont en cours sur le budget principal

➤ **La plaine des sports : extension estimée à 416 k€ HT**

Les travaux du terrain de foot synthétique avec vestiaires et club-house ont été achevés.

Une nouvelle phase est en préparation pour y créer des parcours sports-santé-nature avec un pumptrack et un bikepark.

➤ **Le parc public paysager : 3 000 k€ HT – sur la période 2021-2024)**

La ville poursuit l'embellissement de son cœur de ville. L'année 2024 sera consacrée à **au paiement du solde** du projet - troisième phase (580 k€).

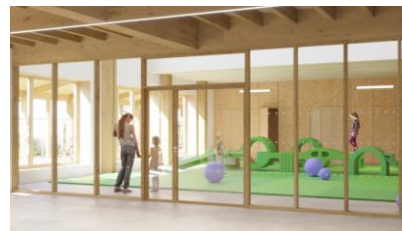
La ville a obtenu 619 k€ de subventions.



Partie n°4 / Construction d'un groupe scolaire et périscolaire avec restauration

➤ Construction tournée vers la nature, en matériaux biosourcés locaux, avec géothermie et panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée, à l'échelle des enfants comprenant :

- Pôle maternelle avec 4 classes au rez-de-chaussée : 405 m²
- Pôle élémentaire avec 5 classes à l'étage: 419 m²
- Pôle périscolaire avec ALSH maternel: 416 m²
- Pôle restauration (salles, self et cuisines): 526 m²
- Pôle administratif: 147 m²
- Pôle technique: 91 m²
- Hall d'entrée 54 m² et circulation 674m²
- Cours de récréation maternelle avec préau (1600m²) préau et élémentaire avec préau (1150m²)
- Potager partagé : 200m²
- Bois pédagogique :4100 m²
- Aire de stationnement de 47 places (1180 m²)
- Parvis aménagé et local à vélos : 100 places



➤ **Le nouveau groupe scolaire/périscolaire/restauration scolaire (APCP adoptée au conseil municipal de décembre 2022 pour les études et la Moe)– 9,16 millions HT**

Le projet phare de ce mandat municipal pour le bien-être éducatif des enfants Audengeois démarre sa phase opérationnelle en 2024 avec le lancement des travaux.

Les crédits de paiement 2024 seront ouverts à hauteur de 6,2 millions d'euros.

➤ **L'embellissement des cimetières (programme de 916 k€ HT)**

Les études sont en cours. Les travaux devraient débuter au second semestre pour le premier cimetière. Des demandes de financements sont en cours d'instruction.



➤ **La rénovation de la salle de LUBEC – 1 833 k€ HT**

Cette opération vise à donner une nouvelle dynamique à une infrastructure essentielle pour les habitants de Lubec et les usagers de la commune.

La maîtrise d'œuvre est en cours et les travaux devraient démarrer cet été.



Partie n°4 / Orientations 2024 – Les principes opérations d'investissement 2024 (crédits de paiements)

Groupe scolaire et périscolaire avec restauration 6,2 millions d'€	Salle des fêtes de LUBEC 1,2 millions d'€	Embellissement des Cimetière 800 k€	Parc Public Paysager – phase 2024 580 k€	Extension plaine des sports 500 k€
Plan modes actifs et modération de la vitesse 400 k€	Voirie-VRD 405 000 €	Effacement rue Daniel Digneaux 205 k€	Parcours patrimonial 140 k€	Révision du PLU 200 k€
Immeubles communaux 264 k€	Eclairage public 70 k€	Marais de Mesple 56 k€	Château d'eau 275 k€	Equipements des services 335 k€

- Il s'agit de **montants estimatifs**. Les montants proposés au BP pourront varier.
- Le total des **crédits de paiements 2024 se situera à environ 13 millions d'euros**.

Partie n°4 / Orientations 2024 – Les restes à réaliser (dépense) et les financements (recette) acquis d'investissement

Restes à réaliser 2023, à basculer en 2024 :

En dépenses d'investissement, des travaux engagés en 2023 mais non encore facturés en 2023, pour un montant de 2,6 millions d'euros

Les principales opérations avec des restes à réaliser en 2024 (hors APCP) :

- ✓ Voirie-VRD : 202 k€
- ✓ Piste cyclable d'Audenge à Hougueyra : 438 k€
- ✓ Plan local d'urbanisme : 184 k€
- ✓ Maison des acacias : 140 k€
- ✓ Schéma Directeur Immobilier et Energétique : 129 005 €
- ✓ Effacements rue Daniel Digneaux : 150 k€

Financements des investissements 2024

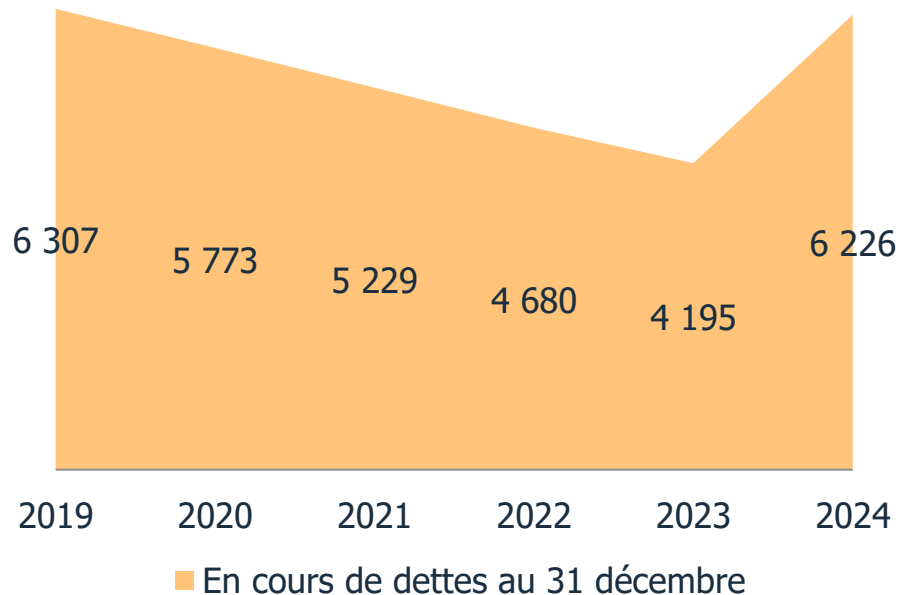
Pour financer les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 (12 à 13 millions €) la ville pourra compter sur les ressources suivantes :

- ✓ Autofinancement : 880 k€ (estimation)
- ✓ FCTVA : 1 000 k€
- ✓ Taxe d'aménagement : 350 k€ (estimation)
- ✓ Subventions accordées à percevoir : 1 429k€
- ✓ Subventions nouvelles (les dossiers sont en cours d'instruction ou de dépôt).

Pour réaliser son plan de financement important pour le développement de la collectivité. La ville pourra puiser sur son **fonds de roulement important** (excédent de 7,5 millions au 31/12/2023).

En complément, en plus de ressources internes et externes, il sera nécessaire de mobiliser **un emprunt estimé à 2 millions d'euros** à la fin de l'année 2024 car ce fonds de roulement sera consommé avec les travaux de la nouvelle école.

Cet encours de dette restera relativement modéré au 31/12/2024 soit un montant 652 € par habitant alors que la moyenne nationale des communes de même strate se situe à 780 €.



Une situation financière
saine au 31/12/2023

Un programme
d'investissement 2024-
2025 ambitieux et inédit
pour Audenge

Un autofinancement
(fonctionnement)
impacté par l'inflation et
la baisse des droits de
mutations

Une gestion rigoureuse
et planifiée des finances
communales avec une
bonne implication des
services

Importance de maîtriser
les dépenses de
fonctionnement et de
continuer la mise en
œuvre du plan de
sobriété

Nécessité d'anticiper le
développement des
services et les besoins
des habitants

Audenge
Grandeur nature

Merci !